

Tout comprendre sur la #LoiMobilités



POURQUOI UNE LOI SUR LES MOBILITÉS

Les transports sont essentiels dans notre vie quotidienne : pour se former, aller au travail ou retrouver un emploi, se soigner... Le droit à la mobilité est au cœur de la promesse républicaine.

Mais aujourd'hui, **la politique des transports n'est plus adaptée aux réalités du pays, aux besoins et aux attentes des citoyens**, notamment ceux les plus éloignés des grandes métropoles :

- **Le manque de moyens de transports** dans de nombreux territoires crée un sentiment d'injustice et une forme d'assignation à résidence. Aujourd'hui, ce sont aussi **des millions de nos concitoyens qui n'ont pas d'autre solution pour se déplacer que l'utilisation individuelle de leur voiture**. Cette dépendance pèse sur le pouvoir d'achat.
- **L'urgence environnementale et climatique** appelle à se déplacer différemment.
- **Les investissements ont été trop concentrés sur les grands projets**, notamment de TGV, au détriment des besoins du quotidien.
- **Les transports vivent aussi une révolution de l'innovation** et des pratiques : de nombreuses offres nouvelles se développent et sont autant de solutions qui apparaissent.

Il faut y répondre par une transformation profonde de notre politique pour les mobilités. Après la réforme du système ferroviaire portée en 2018, **la LOI MOBILITÉS en constitue le 2e volet**.

La LOI MOBILITÉS répond à **une ambition fixée par le Président de la République** :

**AMELIORER CONCRETEMENT LES DEPLACEMENTS AU QUOTIDIEN,
POUR TOUS LES CITOYENS ET DANS TOUS LES TERRITOIRES,**
grâce à des solutions de transports
+ accessibles, + adaptées à la diversité des besoins et + propres.

3 PILIERS

Pour relever cette ambition, la LOI MOBILITÉS repose sur 3 piliers.



1/ INVESTIR PLUS ET MIEUX DANS LES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN

- **13,4 Md€ d'investissements de l'État dans les transports dans le quinquennat** : c'est +4 Md€ (+40 %) que le quinquennat précédent.
- **Une réorientation claire des investissements en faveur des transports du quotidien** plutôt que de nouveaux grands projets : hausse des moyens pour l'entretien des réseaux existants, investissement dans un plan RER pour les métropoles, désenclavement des territoires ruraux...
- **Les 3/4 des investissements durant le quinquennat consacrés au mode ferroviaire**, pour les voyageurs et les marchandises, en ajoutant les 13,4 Md€ investis par l'État et les 3,6 Md€ investis chaque année par SNCF Réseau.



2/ FACILITER ET ENCOURAGER LE DEPLOIEMENT DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR PERMETTRE A TOUS DE SE DEPLACER

Le combat pour la mobilité du quotidien est **l'affaire à la fois des collectivités locales et des employeurs**.

- ➔ **Des solutions alternatives à la voiture individuelle proposées sur 100 % du territoire par les collectivités**, grâce à des outils plus simples, moins coûteux, et mieux adaptés à leurs besoins, qu'elles pourront maintenant mettre en place : covoiturage, transport à la demande, navettes autonomes, etc. Pour cela, l'État met en place des financements et appels à projets : 500M€ sont par exemple mobilisés par l'État dans le quinquennat pour cofinancer des projets de mobilité avec les collectivités (DSIL).
- ➔ **La mobilité domicile-travail au cœur du dialogue social dans les entreprises** : elle deviendra un thème obligatoire de négociation sociale pour s'assurer que les entreprises s'engagent à faciliter les trajets de leurs salariés. Cet accompagnement pourra prendre la forme d'un titre-mobilité, sur le modèle ticket restaurant.
- ➔ **Un forfait mobilité durable, jusqu'à 400 €/an pour aller au travail en covoiturage ou en vélo** : les employeurs pourront contribuer aux frais de déplacements de leurs salariés par ce forfait, exonéré d'impôts et de cotisations sociales. L'État le généralisera à tous ses agents dès 2020 à hauteur de 200 €/an.
- ➔ **Un permis de conduire moins cher et plus rapide**, en réduisant les délais, en permettant les comparatifs entre auto-écoles, en facilitant l'apprentissage en ligne et sur simulateur, etc.
- ➔ **L'accélération du développement des solutions innovantes de mobilité** : circulation de navettes autonomes dès 2020, 100% des informations rendues publiques pour favoriser des trajets en un seul clic, ... La LOI MOBILITES créera également le cadre de régulation pour les services en free-floating, et rééquilibrera les relations entre chauffeurs VTC, livreurs et plateformes.
- ➔ **La mobilité des personnes en situation de handicap facilitée**, grâce à des mesures concrètes : gratuité possible pour les accompagnateurs dans les transports, données d'accessibilité rendues publiques, etc.



3/ ENGAGER LA TRANSITION VERS UNE MOBILITE PLUS PROPRE

- ➔ **L'objectif de neutralité carbone en 2050 inscrit dans la loi**, conformément au Plan climat, avec une trajectoire claire : - 37,5 % d'émissions de CO2 d'ici 2030 et l'interdiction de la vente de voitures utilisant des énergies fossiles carbonées d'ici 2040.
- ➔ **La prime à la conversion et la possibilité de recharger partout son véhicule électrique**, en multipliant par 5 d'ici 2022 les points de recharge : équipement obligatoire dans certains parkings, création d'un droit à la prise, division par plus de 2 du coût d'installation...
- ➔ **Un plan vélo inédit pour tripler sa part dans les déplacements** : création d'un fonds vélo de 350 M€, lutte contre le vol avec la généralisation progressive du marquage des vélos et des stationnements sécurisés, création du forfait mobilité durable, généralisation du savoir-rouler à l'école...
- ➔ **Un plan pour faire du covoiturage une solution au quotidien**, en permettant aux collectivités de subventionner les covoitureurs, en ouvrant la possibilité de créer des voies réservées aux abords des métropoles, en mettant en place un forfait mobilité durable...
- ➔ **Des zones à faibles émissions pour un air plus respirable**, permettant aux collectivités de limiter la circulation aux véhicules les moins polluants, selon des critères de leur choix. Déjà 23 collectivités, soit plus de 17 millions d'habitants concernés, sont engagées dans la démarche.

LES TRANSPORTS - CHIFFRES REPERES

- **Le 1^{er} secteur émetteur** de gaz à effet de serre : 30 % des émissions.
- **1 Français sur 4** a déjà refusé un emploi faute de solution pour s'y rendre.
- **Sur 80 % du territoire**, aucune collectivité ne propose de solution pour les transports du quotidien.
- **Le 1^{er} poste de dépenses** pour un ménage (18 % du budget en moyenne), devant l'alimentation et le logement.
- **7 Français sur 10** se rendent au travail en voiture.

